

COURRIEL

Montréal, le 29 juin 2016

**Objet : Demande d'accès concernant l'adresse suivante : 1689-1925, 32^e avenue,
Lachine (Québec)**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 3 mai dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

- Lettre, 2 février 1996, 1 page.

Après vérification, nous sommes informés que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande pour les autres adresses.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par : **Nezha Boumchagdidin**
Répondante régionale de l'accès
aux documents

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636 #241
Télécopieur : 514 873-5662

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec)
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Courriel Nezha.Boumchagdidin@mdelcc.gouv.qc.ca

Internet : www.mdelcc.gouv.qc.ca



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
et de la Faune

Direction régionale de Montréal



LES PARCS
QUÉBÉCOIS

Le 2 février 1996

Monsieur Salomon Oziel
Les Imprimeurs du 21^e siècle inc.
1893, 32^e Avenue
Lachine (Québec) H8T 3J1

N/Réf. : 7610-06-01-0156910

Objet : Avis de non-assujettissement pour la fabrication d'agendas
pour écoliers aux écoles d'Amérique du Nord

Monsieur,

Nous avons le plaisir de donner suite à votre demande de certificat d'autorisation datée du 31 janvier 1996 et reçue le 1^e février 1996 concernant l'objet mentionné en rubrique.

À l'examen de votre demande, nous concluons que l'activité que vous prévoyez exercer ne nécessite pas l'obtention du certificat d'autorisation que le ministre de l'Environnement et de la Faune délivre en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La présente ne vous soustrait pas à l'obligation d'obtenir tout autre permis, approbation ou autorisation qui pourrait être requis le cas échéant et de respecter les autres dispositions des lois et règlements du ministère de l'Environnement et de la Faune.

Espérant que le tout sera à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le chef du Service industriel
par intérim,

Rémi Drouin, ing.

RD/RL/gd

5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860 Téléphone : (514) 873-3636
Montréal (Québec) H1T 3X9 Télécopieur : (514) 873-5662



Ce papier contient 50 % de fibres recyclées, dont 10 % après consommation